

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.068.B

**Appel à projets
"plans de mesures
incitatives pour l'eau
- réhabilitation et
création de
réservoirs" -
demande de
subventions**

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.068.B**

EAU

Rapporteur : Madame BEAUGENDRE

APPEL A PROJETS "PLANS DE MESURES INCITATIVES POUR L'EAU - REHABILITATION ET CREATION DE RESERVOIRS" - DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé un appel à projets, du 26 juin au 31 octobre 2020, pour la réhabilitation et la création de réservoirs, dans le cadre d'un plan de mesures incitatives pour l'eau, l'enveloppe étant de 2 millions d'euros.

Ainsi, les projets retenus par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui permettront d'optimiser les réductions de fuite sur les réseaux d'eau potable en intervenant sur les réservoirs, recevront une aide :

- à hauteur de 30 % maximum en subvention,
- pour un plafond maximal de 250 000 € par maître d'ouvrage (hors maître d'ouvrage départemental).

Une politique de réhabilitation des réservoirs a été engagée par la collectivité et des travaux peuvent être programmés, susceptibles d'entrer dans le cadre de cet appel à projets.

Une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne permettrait d'amplifier ce programme, pour la réhabilitation des deux cuves du réservoir de Chez Nauve (commune de Champniers) ainsi que celles du réservoir « les Gentils » (commune de Mornac), pour un montant d'opération global estimé à 1 728 653,85 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER le programme d'opérations de réhabilitation de réservoirs présenté dans le dossier d'intention;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projets « réhabilitation et création de réservoirs, dans le cadre d'un plan de mesures incitatives pour l'eau » ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer toutes les pièces à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

25 septembre 2020

Affiché le :

25 septembre 2020